

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt, le 19 novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Georges Brassens à BEAUOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN SONTOT, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean Michel TALON, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Noël CASTEX, Hervé FRACHISSE, Hubert REINICHE **membre suppléants**.

**Étaient excusés :** Mesdames et messieurs Catherine CLAYEUX, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Jean-Louis HOTTLET, Emmanuelle PALMA GERARD, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Françoise THOMAS, Jérôme TOURNU et Bernard VIATTE.

**Avaient donné pouvoir :** Madame Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY, Cédric PERRIN à Virginie REY, Anaïs MONNIER à Virginie REY, Jean Louis HOTTLET à Hubert REINICHE, Thierry MARCJAN à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX, Françoise THOMAS à Frédéric ROUSSE et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

| Date de convocation | Date d'affichage | Nombre de conseillers |    |
|---------------------|------------------|-----------------------|----|
| Le 6 novembre       | Le 6 novembre    | En exercice           | 50 |
|                     |                  | Présents              | 37 |
|                     |                  | Votants               | 42 |

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Annick PRENAT est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

**2020-07-23 Attribution du marché de fourniture électricité pour les installations inférieures à 36KVA**

*Rapporteur : Christian RAYOT*

*Conformément à l'article L 337-9 du code l'énergie et aux dispositions de la loi sur la consommation de 2014,*

*Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 19 novembre 2020,*

Conformément à la loi 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les



recettes ou le total de bilan annuels n'excèdent pas 2 millions d'euros seront éligibles au tarif réglementé de l'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

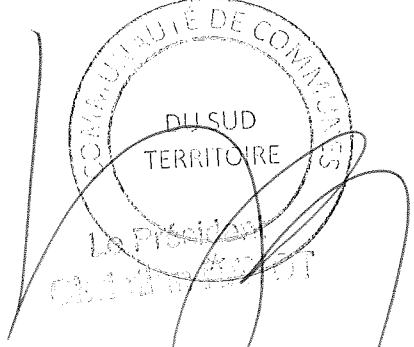
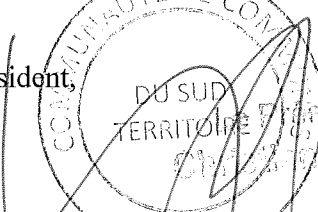
Les contrats de la CCST au tarif réglementé prennent donc fin au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Un nouveau contrat en offre de marché doit être signé.

Une consultation a été lancée pour la fourniture d'électricité pour 47 installations (postes d'assainissement, d'eau potable, bâtiments relais, éclairage de ZAC, service des ordures ménagères, siège de Delle...) dont les puissances souscrites sont inférieures à 36 kVA en électricité pour la période 2021 – 2022.

La commission d'appel d'offres réunie le 19 novembre 2020 a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise TOTAL Direct Energie, comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, pour une durée de 2 ans et un montant global annuel de 73 562.14 euros TTC pour 430 932 KWh.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- de prendre acte de l'attribution par la commission d'appel d'offres du marché à l'entreprise citée ci-dessus,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces marchés.

|   |  |
|---|--|
| <p>Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.</p>       | <p><b>Le Président,</b></p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br/>DU SUD<br/>TERRITOIRE</p> |
| <p><b>Et publication ou notification le</b> 23 NOV. 2020</p>  |  |
| <p>Le Président,</p>  <p>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES<br/>DU SUD<br/>TERRITOIRE<br/>Président<br/>Christophe RAYOT</p> |  |